

Repyramidage de la filière ITRF

Modalités exceptionnelles de recrutement dans les corps des ITRF



Nouvelles modalités

La loi de programmation de la recherche et le protocole d'accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières prévoient de nouvelles mesures applicables en faveur des personnels fonctionnaires ITRF.

Ainsi durant une **période de cinq ans (2022-2026)** pour l'accès aux **corps des IGE, d'ASI et de TECH** et de **3 ans pour le corps des IGR (2022-2024)**, une nouvelle voie a été créée pour accéder au corps supérieur. **Cette nouvelle voie souhaite porter un effort particulier en direction des personnels fonctionnaires ITRF qui occupent des emplois concourant au développement de la recherche ou d'appui à l'enseignement.**

Cette disposition a pour objectif, et j'attire votre attention sur **l'opportunité qu'elle représente, de renforcer les compétences au sein des laboratoires et des départements de formation** en tenant compte de l'évolution des missions, **tout en permettant d'offrir aux personnels des perspectives professionnelles valorisantes.** Nous incitons fortement les personnels éligibles à candidater,

Corps de promotion	Corps d'origine	Type de recrutement	Durée des services	Contingents <u>nationaux</u>
			Conditions à remplir au 1 ^{er} janvier 2022 (pour session 2022)	
IGR	IGE	Liste d'aptitude exceptionnelle, précédée d'une sélection professionnelle après avis d'un comité de sélection	7 ans de services effectifs dans le corps des IGE	2022 : 34 2023/2024 : 33 par an
IGE	ASI	Liste d'aptitude exceptionnelle, précédée d'une sélection professionnelle après avis d'un comité de sélection	5 ans de services effectifs dans le corps des ASI	2022/2023 : 150 par an 2024 à 2026 : 100 par an
ASI	TECH	Examen professionnel, organisés par branche d'activité professionnelle et emploi type	4 ans de services effectifs dans le corps des TECH	2022 : 362 (14 pour SU) 2023 : 362 2024 à 2026 : 242 par an
TECH	ATRF	Liste d'aptitude exceptionnelle	4 ans de services effectifs dans le corps des ATRF	2022 à 2026 : 500 par an



Critères de sélection

La **sélection des candidatures** se fondera sur la **reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle** des candidates et candidats, **leur concours au développement de la recherche et la qualité de leur appui à l'enseignement.**

La sélection tiendra également compte des [lignes directrices de gestion de Sorbonne Université](#) en matière de promotions et de valorisation des parcours professionnels, adoptées par le conseil d'administration du 2 février 2021 et élaborées en se fondant sur [les lignes directrices de gestion ministérielles](#) qui fixent les procédures de promotion et d'information des personnels visant à garantir un traitement équitable entre les personnels.



Calendrier

Les **candidatures 2022** s'ouvrent le **16 juin** avec un **renvoi des dossiers de candidature fixé au 13 juillet 2022** (cf. modalités propres à chaque corps).

Les **promotions prennent effet au 1^{er} septembre** de l'année au titre de laquelle le recrutement est organisé et les **personnels sont promus sur place.**

Les nominations prononcées au titre de ce dispositif s'ajoutent à celles effectuées au titre de droit commun (concours et examens professionnels) pour le calcul des nominations prononcées par la voie de la liste d'aptitude de droit commun.

Les emplois non pourvus au titre d'une année seront ajoutés aux emplois offerts au niveau national l'année suivante. A la fin du dispositif, les emplois non pourvus seront ajoutés l'année d'après aux listes d'aptitude de droit commun,



Formations et guides

Le service de la formation des personnels propose des **formations ciblées par corps d'accès visés** suivant ce calendrier prévisionnel :
TECH le 3 juin matin ou 14 juin après-midi **ASI le 29 juin matin** **IGE et IGR le 29 juin après-midi**
 Les modalités d'inscription sont disponibles sur la [rubrique formation](#) de l'intranet.

Pour vous aider dans la **rédaction des dossiers** (agents et responsables), vous pouvez également vous appuyer sur ces ressources :

- [guides méthodologiques](#) de Sorbonne Université à destination des : [agentes et agents](#) / [responsables](#)
- [guides de l'association parfaire](#) - [référentiel des emplois types](#)

Pour en savoir plus : [Site intranet - Personnels ITRF - Modalités exceptionnelles](#)

Repyramidage de la filière ITRF

Modalités exceptionnelles de recrutement dans les corps des ITRF

Techniciens – Liste d’aptitude exceptionnelle



Conditions d’accès

Conditions de service effectifs des agents, agentes titulaires dans le corps immédiatement inférieur au 1er janvier de l’année :

4 ans dans le corps des ATRF.



Modalités de recrutement



Candidature avec un **retour au plus tard le 13 juillet 2022** à 12h00 (heure de Paris) **du dossier de candidature au service RH de SU par voie électronique** aux adresses courriels indiquées ci-dessous



CONTACTS SERVICES RH

Faculté des Lettres
@services_des_personnels_BIATSS

Faculté de Médecine
@services_des_personnels_BIATSS

Faculté des Sciences et Ingénierie
@service_des_personnels_BIATSS

Services centraux universitaires
@service_de_la_gestion_RH_logistique_et_financiere



La procédure en bref 2 phases - 5 étapes

AGENTS, RESPONSABLES ET ETABLISSEMENT

1. Les agentes, agents qui souhaitent se porter candidats constituent un dossier de candidature à l’aide des formulaires mentionnés ci-dessous.
2. La candidate, le candidat transmet son dossier de candidature à son responsable hiérarchique pour appréciation motivée et circonstanciée.
3. Le dossier complet (agent et responsable) est transmis au service RH (cf. contacts) suivant les modalités et calendrier indiqués.
4. Sorbonne Université examine les dossiers de candidature et opère un classement et le transmet au ministère.

MINISTERE

5. Il établit la liste d’aptitude et prononce les nominations, avec publication de la liste sur leur site.

Le dossier de candidature

Il doit être transmis **en respectant l’ordre indiqué** :

- 1- [fiche individuelle de proposition](#) (annexe C2)
- 2- [rapport d’aptitude](#) (annexe C3)
Annexe C3 à renseigner par votre responsable, lui transmettre en amont votre rapport d’aptitude
- 3- [rapport d’activité](#) (annexe C4)
- 4- Organigramme
- 5- CV

Les personnels **qui ne souhaiteraient pas candidater** devront en informer rapidement leur responsable et lui remettre l’annexe C2 avec les mentions suivantes : NOM – Prénom - « non candidate ou non candidat » - et signature.



Les personnels sont invités à informer rapidement leur responsable de leur intention de candidater et lui transmettre leur dossier dans des délais raisonnables pour qu’il rédige le rapport d’aptitude.

Le dossier complet doit être transmis au service RH en **un seul document pdf** en reprenant, le cas échéant, le même libellé que le dossier transmis.

Les conditions d’examen des dossiers

Elles sont identiques à celles mises en œuvre pour la liste d’aptitude de droit commun suivant le cadre des [lignes directrices de gestion de Sorbonne Université](#).

Sorbonne Université transmet ses propositions au Ministère qui est compétent pour prononcer les nominations.

La publication des résultats

Ils sont publiés sur le site du Ministère **le 26 septembre 2022**.